



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Dordogne

COMITE TECHNIQUE SPECIAL DEPARTEMENTAL
SEANCE DU 4 MARS 2016

Préparation de la rentrée 2016
1^{er} degré

La loi de finances pour 2016 traduit la **poursuite des engagements** du Président de la République pour le quinquennat, avec la création de 3.911 emplois d'enseignants pour le 1er degré.

❶ DES CREATIONS DE POSTES AU NIVEAU ACADEMIQUE

A la suite de la répartition entre les différentes académies par la Ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche des moyens votés par le Parlement, **175 postes supplémentaires ont été accordés à l'académie de Bordeaux**. Ainsi et depuis les mesures d'urgence prises en 2012, ce sont 632 postes qui ont été créés dans l'académie.

Dans le respect de l'équité de traitement, les nouveaux moyens pour la rentrée 2016 ont été répartis entre les 5 départements sur la base des **besoins des territoires** et compte tenu de :

- l'évolution démographique : l'effectif attendu dans les écoles publiques devrait augmenter de 1.034 élèves (soit + 0,4 %) alors même que pour la Dordogne, la **décruce démographique** se confirme pour la 5ème année consécutive. Au-delà et depuis la rentrée 2012 pour la Dordogne, la perte d'élèves cumulée sera de 1032.
- la poursuite de la mise en œuvre des dispositifs prévus par la loi de refondation de l'école de la République,
- la mise en œuvre des nouvelles modalités de décharges pour les directeurs d'école,
- le taux d'emplois consacrés au remplacement, lequel est le plus faible de l'académie en Dordogne,
- l'accompagnement des projets d'évolution des réseaux scolaires en partenariat avec les collectivités territoriales.

2

❷ UNE DOTATION POSITIVE DE POSTES POUR LA DORDOGNE

Pour la première rentrée depuis 2009, l'évolution des postes sera positive pour le département avec +4 postes.

Ainsi, le taux d'encadrement qui était le plus élevé de l'académie augmente encore et de manière substantielle. Le maintien de ce taux au même niveau que celui de la rentrée 2015 aurait pu justifier la perte de 20 postes compte tenu de la prévision démographique de -379 élèves.

❸ UNE METHODE

Avant toute décision, l'objectif est de croiser les données et de partager les analyses. Tous les acteurs (IEN et directeurs d'école, maires, parents...) sont amenés à participer aux travaux préparatoires selon un calendrier précis :

- disposer d'une base de travail fiable sur les effectifs (décembre) ;
- disposer d'éléments qualitatifs et de contexte local (janvier-février) ;
- affiner et actualiser les analyses (février).

Dans la logique d'un service efficient rendu aux élèves et compte tenu du nombre de postes alloués au département, la situation de chaque école est examinée à partir de critères territoriaux, sociaux, pédagogiques ou fonctionnels :

- évolution du réseau scolaire (fusion, modification de RPI, regroupement d'école, etc.),
- organisation pédagogique,
- élèves à besoins éducatifs particuliers,
- écoles situées en REP ou en politique de la ville, école scolarisant les enfants du voyage,
- capacité d'accueil des locaux scolaires,
- accompagnement d'une organisation en réseau scolaire.

④ DES PRIORITES POUR LE DEPARTEMENT

⇒ les exigences portées par la loi de refondation de l'école :

- la création complémentaire de postes de plus de maîtres que de classes,
- l'accompagnement du numérique dans les écoles et le développement de cet usage au travers de temps supplémentaires accordés aux conseillers pédagogiques,
- la poursuite du soutien aux directeurs d'école grâce à un volume plus important de décharges d'enseignement et de rentrée scolaire,
- l'ajustement des moyens RASED par la création d'un poste supplémentaire.

⇒ l'aménagement du territoire scolaire

Conformément à la convention signée avec l'Union des maires le 26 janvier 2016, un double travail de réflexion et de mise en œuvre de restructuration du réseau scolaire est en cours. Il devient effectif dès cette rentrée au travers de la création ou élargissement de RPC/RPI, de fusion d'écoles.

Cette démarche est notamment accompagnée par une stabilité du nombre de postes au sein des structures concernés. Dans ce cadre, 16 projets proposés par les communes seront soutenus au sein des territoires pour une mise en œuvre à la rentrée 2016. 3 autres projets le seront également alors même qu'ils sont en vigueur depuis la rentrée 2015. Enfin, 8 projets seront mis en place aux rentrées 2017 ou 2018.

En parallèle, le nouveau tissu scolaire impliquera des transferts de postes au sein des communes.

Un état synthétique des communes concernées ainsi que des modalités d'évolution figure en pièce jointe.

⇒ le renforcement du potentiel de remplacement, compte tenu de l'extrême faiblesse du nombre de remplaçants rapportés au nombre total de postes de professeur des écoles en Dordogne.

Enfin, la rentrée 2016 sera l'occasion d'adapter le système éducatif à la réalité de son fonctionnement (poste de PEMF requalifié en poste ordinaire, transformation des postes dédiés aux enfants de gens du voyage et implantés dans 3 écoles du département en postes de remplaçants spécialisés...).

➔ Les effectifs

| Constat 2014* | Constat 2015* | Rappel prévisions 2015* | Prévisions 2016* | Ecart prévu 2015-16* |
|---------------|---------------|-------------------------|------------------|----------------------|
| 31 143 | 30 695 | 30 887 | 30 316 | - 379 |

* hors ASH (pour l'ASH : 2015 : 274 élèves, prévision 2016 : 277 élèves)

| Circonscriptions | Constat 2015 | Prévisions 2016 | Ecart |
|----------------------------|---------------|-----------------|--------------|
| Bergerac Est | 3 889 | 3 767 | - 122 |
| Bergerac Ouest | 4 074 | 4 039 | - 35 |
| Nontron – Nord Dordogne | 3 864 | 3 763 | - 101 |
| Périgueux Sud | 4 569 | 4 528 | - 41 |
| Périgueux Nord | 3 494 | 3 488 | - 6 |
| St Astier – Ouest Dordogne | 5 637 | 5 568 | - 69 |
| Sarlat – Est Dordogne | 5 168 | 5 163 | - 5 |
| Total | 30 695 | 30 316 | - 379 |

Nota : en pièce jointe figure le tableau des prévisions pour les écoles du département

4

➔ Les principaux indicateurs

| Rentrée 2015 | Ecoles à classe isolée | Ecoles de 10 classes et + (%) | P/E R2015 | Taux de scolarisation des 2 ans |
|--------------|--------------------------|-------------------------------|---|--|
| Dordogne | 22.4 % (22.0 en 2014) | 1.6 (1.3 en 2014) | 5.43 (5.37 en 2014) Académie : 5.20 | 16.7 (16.6 en 2014) Académie : 8.8 |

| Structures | Effectifs | | Classes | | Taux d'encadrement | | |
|-----------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|------|------|
| | constat | % | constat | % | Moyen | mini | maxi |
| RPI / RPC | 9 925 | 32.3 | 442 | 33.0 | 22.5 | 17.3 | 28.0 |
| Primaires | 6 324 | 20.6 | 280 | 20.9 | 22.6 | 15.0 | 25.8 |
| Elémentaires | 9 134 | 29.8 | 392 | 29.2 | 23.3 | 17.7 | 26.5 |
| Maternelles | 5 312 | 17.3 | 227 | 16.9 | 23.4 | 17.7 | 29.5 |
| Dordogne | 30 695 | 100.0 | 1 341 | 100.0 | 22.9 | - | - |

❶ LES EVOLUTIONS DE STRUCTURES A COMPTER DE LA RENTREE 2016

A- Evolutions liées à l'aménagement du territoire scolaire

Circonscription de Bergerac Est

- BEAUMONTOIS EN PERIGORD : transfert d'un poste de Beaumont maternelle à Ste Sabine primaire ; constitution au sein de la commune d'un pôle maternelle et un pôle élémentaire
- BERGERAC : fusion des écoles maternelle et élémentaire de l'Alba
- Création d'un RPC à MAURENS avec Laveyssière, St Jean d'Eyraud, St Julien de Crempse

Circonscription de Bergerac Ouest

- LA FORCE : fusion des écoles maternelle et élémentaire
- RPI 501 BOUNIAGUES / COLOMBIER / RIBAGNAC : transfert du poste de Ribagnac à Bouniagues

Circonscription de Dordogne Nord

- JAVERLHAC LA CHAPELLE ST ROBERT : fusion des écoles maternelle et élémentaire
- EXCIDEUIL : fusion des écoles maternelle et élémentaire
- Création d'un RPI EXCIDEUIL / ST MEDARD D'EXCIDEUIL ; transfert d'un poste de St Médard d'Excideuil primaire à Excideuil primaire
- Création d'un RPC à BRANTOME EN PERIGORD avec VALEUIL ; transfert du poste de Valeuil élémentaire à Bourdeilles primaire

Circonscription de Périgieux Nord

- AGONAC : fusion des écoles maternelle et élémentaire
- PERIGUEUX : fusion des écoles maternelle et élémentaire Clos Chassaing

Circonscription de Périgieux Sud

- TRELISSAC : fusion des écoles maternelle Claudine Gerbeau et élémentaire Les Maurilloux
- RPI FOULEIX / ST MICHEL DE VILLADEIX / ST LAURENT DES BATONS : transfert du poste de St Michel de Villadeix à Fouleix

Circonscription de Sarlat

- PAYS DE BELVES : fusion des écoles maternelle et élémentaire
- Création d'un RPI PAYS DE BELVES / SAGELAT
- Création d'un RPC à GROLEJAC ; transfert du poste de Veyrignac à Groléjac
- Création d'un RPC à MAZEYROLLES ; transfert du poste de St Cernin de l'Herm à Mazeyrolles
- RPI CHAVAGNAC / GREZES / LADORNAC : transfert du poste de Grèzes à Chavagnac
- Fusion des RPI CARLUX / CAZOULES et ST JULIEN DE LAMPON / STE MONDANE

A l'instar des postes d'adjoint et de directeur, les supports de BD, de ZIL et de RASED rattachés administrativement aux écoles sont également transférés sur les nouvelles entités.

5

B- Autres situations

- Transfert de la classe de CADOUIN primaire vers LE BUISSON élémentaire
- Transfert de la classe de SAINT-FRONT-D'ALEMPS primaire vers SAINT-PIERRE-DE-COLE élémentaire

❷ LES PROPOSITIONS DE MESURES

Les données chiffrées sont jointes en annexe du présent document.

A- Création d'emplois

1- Remplacement :

- Transformation de 3 supports EFIV en 3 supports BD (Chancelade, Coulounieix, Ribérac)
- Transfert de 1 support BD St Aulaye élémentaire vers Ribérac maternelle
- Création de 4 supports BD dédiés aux décharges de direction
- Création de 4 supports BD

2- Moyens provisoires reconduits à titre définitif :

Circonscription de Périgueux Sud

- THENON élémentaire

Circonscription de Sarlat

- TERRASSON J. Prévert élémentaire (2^e ULIS école)

3- Moyens provisoires reconduits à titre provisoire pour l'année scolaire 2016/2017 :

Circonscription de Bergerac Est

- BERGERAC Jean Moulin élémentaire
- BERGERAC Les Vaures élémentaire
- BERGERAC Gambetta maternelle
- FAUX primaire

Circonscription de Nontron Nord Dordogne

- RPI 614 PIEGUT-PLUVIERS primaire
- RPC 604 LA COQUILLE élémentaire
- NONTRON Gambetta élémentaire

Circonscription de Périgueux Nord

- CHAMPCEVINEL maternelle

Circonscription de Sarlat

- SAINT-CYPRIEN maternelle

4- Ouvertures à titre provisoire :

Circonscription de Bergerac Est

- BERGERAC René Desmaison élémentaire

Circonscription de Périgueux Nord

- RAZAC-SUR-L'ISLE maternelle (blocage à l'ouverture)
- PERIGUEUX Gour de l'Arche élémentaire (blocage à l'ouverture)

Circonscription de Périgueux Sud

- BASSILLAC élémentaire

5- Postes spécifiques :

- Transformation de 1 support d'adjoint de l'école Joliot Curie à Boulazac en support CHACirque
- Transformation de 1 support PEMF à Neuvic maternelle en 1 support d'adjoint (même école)
- Création de 4 supports de conseiller pédagogique numérique pour permettre de passer de 0.5 à 1 ETP sur chaque circonscription et à la DSDEN
- Création de 2 supports RASED :
 - 1 poste E à Belvès élémentaire
 - 1 poste E à Montpon élémentaire
- Création de 4 supports PMQC :
 - 1 au Bugue élémentaire
 - 1 à Bergerac Naillac élémentaire
 - 0.5 à Terrasson élémentaire
 - 0.5 à Nontron Gambetta élémentaire

B- Situations d'écoles à examiner en retraits d'emplois

Circonscription de Bergerac Est

- RPI 418 Liorac-sur-Louyre / St-Félix-de-Villadeix / St-George-de-Montclard

- CREYSSE élémentaire
- LALINDE élémentaire

Circonscription de Bergerac Ouest

- EYMET maternelle
- PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT élémentaire
- BERGERAC Naillac élémentaire
- SAINT-NEXANS primaire
- SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH primaire
- LAMONZIE-SAINT-MARTIN primaire

Circonscription de Nontron Nord Dordogne

- RPI 610 Dussac / Sarrazac / St-Sulpice-d'Excideuil
- MAREUIL maternelle

Circonscription de Périgueux Nord

- RPI 204 Escoire / Antonne-et-Trigonant
- SARLIAC-SUR-L'ISLE primaire

Circonscription de Périgueux Sud

- RPI 210 Lacropte / Cendrieux
- PERIGUEUX Les Mondoux maternelle

Circonscription de Saint-Astier Ouest Dordogne

- RPI 312 St-Michel-de-Double / Echourgnac
- RPI 307 Lusignac / St-Martial-de-Viveyrol / Verteillac
- RPI 308 Allemans / Bertric-Burée / St-Paul-Lizonne
- RPI 519 St-Martial-d'Artenset / Beaupouyet
- RPI 310 Montagrier / Tocane
- MENSIGNAC maternelle
- LISLE élémentaire
- MUSSIDAN élémentaire
- SAINT-ASTIER Mounet Sully élémentaire

Circonscription de Sarlat Est Dordogne

- RPI 715 Daglan / St-Cybranet / Castelnaud-La-Chapelle
- TERRASSON Jacques Prévert élémentaire

C- Retraits d'emplois en dehors des classes

- 1 support option G (école élémentaire Jules Ferry de Sarlat)
- 0.5 PMQC (école élémentaire de Piégut-Pluviers)
- 0.5 décharge RRS école maternelle Suzanne Lacore de Terrasson